

Options - Comptabilisation

Nous allons examiner dans ce document la comptabilisation "state-of-the-art" des options, c'est-à-dire des calls et puts. Nous donnons tout d'abord pour rappel la définition des calls et puts les plus simples (plain vanilla options). La complexité de la construction des options, en particulier des conditions d'exercice ne jouant aucun rôle pour les principes de comptabilisation.

Une option call donne le droit (mais pas l'obligation) d'acheter un titre donné (appelé le sous-jacent) à un prix fixé (strike) durant une période donnée. Le call échoit sans valeur à sa date d'échéance fixée. Une option put donne le droit (mais pas l'obligation) de vendre un titre donné (appelé le sous-jacent) à un prix fixé (strike) durant une période donnée. Le put échoit sans valeur à sa date d'échéance fixée. Le sous-jacent est donc le titre qui peut être acheté ou vendu, il s'agit d'un titre au sens large, puisque le sous-jacent peut également être un index, une monnaie, des matières premières, etc. Lorsque le droit d'acheter ou de vendre des sous-jacents est utilisé par le détenteur de calls ou de puts, on dit que les options sont exercées. Pour cette raison le prix "strike" est parfois appelé prix d'exercice.

Les calls et puts sont des titres dérivés, dont la plupart sont négociés en bourse, avec des échéances régulières et des "strike" échelonnés. Ces options peuvent être achetées et vendues en tout temps, même dans certains cas vendues à découvert.

Comptabilisation comme position séparée

Une simplification de la comptabilisation des options a pendant longtemps été couramment utilisée et est encore utilisée de nos jours: la comptabilisation sur le sous-jacent. Avec cette méthode les options ne sont pas définies comme des titres séparés du sous-jacent dans la comptabilité, toutes les opérations sur les options sont comptabilisées sur le sous-jacent, sous la forme d'un changement de la valeur comptable du sous-jacent. Un achat d'options par exemple résulte en une augmentation correspondante de la valeur comptable du sous-jacent et une vente d'options en une diminution correspondante de la valeur comptable du sous-jacent.

Cette comptabilisation des options sur le sous-jacent ne satisfait plus les normes comptables modernes et doit être proscrite. Nous allons voir ultérieurement dans ce document quels en sont les conséquences en terme de manque total de transparence.

Pour une comptabilisation moderne et transparente, chaque option doit être ouverte comme titre propre et chaque opération sur cette option doit être comptabilisée comme telle. Nous verrons plus loin les avantages d'une telle procédure.

Structure du document

Comme nous l'avons vu, les calls et puts peuvent être achetés et vendus, dans certains cas même vendus à découvert. Ce document est divisé en quatre parties, selon qu'il s'agit de calls ou de puts, achetés ("long") ou vendus à découvert ("short").

Notez que nous ne considérons ici pas de comptabilisation combinée de stratégies d'options, combinant plusieurs calls et puts sur le même sous-jacent, avec différents strikes et différentes échéances. Comme chaque call et chaque put est comptabilisé séparément et complètement, le résultat de la stratégie d'options peut être analysé par agrégation des résultats des options séparées.

1. Comptabilisation de calls achetés

Après un achat de calls nous avons une position positive ou "long" de ces calls. Un tel chat est comptabilisé avec la transaction d'achat « A » normale. Le dénouement peut se faire selon les trois opérations suivantes (sans tenir compte d'achats supplémentaires ou de combinaison de ces opérations).

Vente

Les calls sont vendus, la comptabilisation s'effectue avec la transaction de vente « V » normale qui résulte en une imputation du gain ou de la perte réalisé sur les calls, clairement visible sur un compte correspondant.

Échéance sans valeur

Les calls arrivent à échéance sans valeur, le cours du marché du sous-jacent étant inférieur au cours "strike". Ce cas de figure se comptabilise avec la transaction « EHP » (Échéance position). La valeur comptable des calls est perdue, comptabilisée comme perte réalisée sur les calls.

L'échéance des options ne fait pas l'objet d'un avis par toutes les banques.

Exercice

Les calls détenus sont exercés afin d'acheter des titres sous-jacents au cours "strike" du call (plus bas que le cours de marché, sinon les calls ne seraient pas exercés). Il faut donc comptabiliser l'achat des sous-jacents et l'exercice, qui entraîne la clôture de la position des calls. Le fait de pouvoir acheter les sous-jacents à un cours inférieur à celui du marché est dû à la possession et l'exercice des calls. La différence entre la valeur du marché et la valeur d'achat "strike" de ces sous-jacents doit donc être attribuée aux calls. Le résultat net des calls (gain ou perte réalisé) est donc la différence entre cette valeur et la valeur comptable des calls.

Cette façon de comptabiliser permet d'avoir une lecture directe du gain ou de la perte sur les calls dans la comptabilité. De plus les calculs de gain ou perte des opérations ultérieures sur le sous-jacent résulteront réellement aux opérations du sous-jacent et ne seront pas faussées par des gains ou pertes résultant de l'exercice antérieur de calls.

Le seul élément supplémentaire de cette façon de comptabiliser, par rapport à une comptabilisation simple, est la connaissance du cours du marché du sous-jacent au moment de l'exercice des calls, le cours de clôture du jour faisant parfaitement l'affaire.

Exemple

Le 15.11.2004, 15'000 options "Call Microsoft 22.01.2005 USD 24.50" sont achetées au cours de USD 2.20. Ces calls sont exercés le 20.01.2005 afin d'acheter les actions sous-jacentes "Microsoft" au cours "strike" de USD 24.50, alors que le cours du marché de l'action est de USD 25.86. Afin de garder l'exemple le plus simple possible, les divers frais de transaction sont ignorés et la comptabilité est présentée en USD.

Achat des calls le 15.11.2004

L'imputation de la transaction d'achat « A » est simple : le compte d'état (COST) des options est débité de USD 15'000 x 2.20 = 33'000 et le compte bancaire est crédité du même montant.

| COST OPTIONS | |
|--------------|--|
| 33'000 | |

| BANQUE | |
|--------|--------|
| | 33'000 |

Exercice des calls le 20.01.2005

Nous comptabilisons tout d'abord l'achat des actions avec la transaction « A EX » (Achat par exercice). Nous saisissons le cours de marché de USD 25.86 et non le cours « strike » comme cours d'achat. Le décompte est évidemment donné par le montant effectivement payé pour l'achat. Le compte d'état (COST) des actions est débité de USD 15'000 x 25.86 = 387'900, soit la **valeur du marché** des actions achetées. Le compte bancaire est crédité de USD 15'000 x 24.50 = 367'500, soit le montant effectivement payé pour les actions. La différence de USD 20'400 (= 387'900 - 367'500) est imputée sur un compte de passage. Ce montant n'est pas directement lié à l'achat des actions, mais résulte de l'exercice des calls. Il doit donc être transféré à la transaction d'exercice des calls. Le compte de passage remplit ce rôle. L'imputation comptable est la suivante :

| COST ACTIONS | |
|--------------|--|
| 387'900 | |

| BANQUE | |
|--------|---------|
| | 367'500 |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|--------|
| | 20'400 |

Nous comptabilisons ensuite l'exercice des calls avec la transaction « EP » (Exercice de position) avec référence à la transaction « A EX » comptabilisée précédemment. Le compte d'état (COST) des options est crédité de USD 33'000, soit la valeur comptable des calls exercés, qui de ce fait "disparaissent". Le montant imputé sur le compte de passage par la transaction « A EX » est transféré vers la transaction « EP » en soldant ce compte, ici en débitant un montant de USD 20'400. Ceci nous donne une perte réalisée sur les calls de USD - 12'600 (= 20'400 - 33'000). Ceci nous donne l'imputation comptable suivante :

| COST OPTIONS | |
|--------------|--------|
| | 33'000 |

| PERTES SUR OPTIONS | |
|--------------------|--|
| 12'600 | |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|--|
| 20'400 | |

Notez que malgré leur exercice, l'opération sur les calls (achat et exercice) a résulté en une perte. En effet l'exercice des calls a permis d'acheter les actions "Microsoft" à une valeur de USD 387'900 - 367'500 = 20'400 inférieure à celle du marché. Toutefois ces calls avaient été achetés pour un montant de USD 33'000, résultant en une perte de USD 20'400 - 33'000 = - 12'600.

2. Comptabilisation de calls vendus à découvert

Après une vente à découvert de calls nous avons une position négative ou "short" de ces calls. Un tel cas est comptabilisé avec la transaction « VAD » (Vente à découvert). La saisie s'effectue comme pour une vente normale. Le dénouement peut se faire selon les trois opérations suivantes (sans tenir compte de ventes à découvert supplémentaires ou de combinaison de ces opérations).

Rachat

Les calls sont rachetés, la comptabilisation s'effectue avec la transaction « RA » (Rachat). L'imputation résulte en un gain ou une perte réalisé sur les calls, clairement visible sur un compte correspondant. Notez qu'un cours de rachat plus bas que le cours de vente résulte en un gain et un cours de rachat plus haut que le cours de vente résulte en une perte, puisqu'il s'agit d'une position "short".

Échéance sans valeur

Les calls arrivent à échéance sans valeur, le cours du marché du sous-jacent étant inférieur au cours "strike". Ce cas de figure est comptabilisé avec la transaction « ECHPN » (Échéance de position négative). Le montant encaissé par la vente à découvert des calls est le résultat définitif de l'opération sur les calls, comptabilisé comme gain réalisé sur les calls.

L'échéance des options ne fait pas l'objet d'un avis par toutes les banques.

Exercice

Les calls vendus sont exercés par l'acheteur afin d'acheter des titres sous-jacents au cours "strike" du call (plus bas que le cours de marché, sinon les calls ne seraient pas exercés), que nous devons donc lui vendre à ce cours. Il faut donc comptabiliser la vente des sous-jacents et l'exercice, qui entraîne la "disparition" des calls. Le fait de devoir vendre les sous-jacents à un cours inférieur à celui du marché est dû à la vente à découvert et l'exercice des calls par l'acheteur. La différence entre la valeur du marché et la valeur de vente "strike" de ces sous-jacents doit donc être attribuée aux calls. Le résultat net des calls (gain ou perte réalisé) est donc la différence entre cette valeur et la valeur de vente des calls.

Cette façon de comptabiliser permet d'avoir une lecture directe du gain ou de la perte sur les calls dans la comptabilité. De plus les opérations ultérieures sur le sous-jacent résulteront dans des calculs de gain ou perte réellement dû au sous-jacent, et non pas des gains ou pertes résultant de l'exercice antérieur de calls.

Le seul élément supplémentaire de cette façon de comptabiliser, par rapport à une comptabilisation simple, est la connaissance du cours du marché du sous-jacent au moment de l'exercice des calls, le cours de clôture du jour faisant parfaitement l'affaire.

Exemple

Le 27.10.2004, 10'000 options "Call Royal Dutch 21.03.2005 EUR 44" sont vendues à découvert au cours de EUR 1.00. Ces calls sont exercés par l'acheteur le 21.03.2005 afin d'acheter les actions sous-jacentes "Royal Dutch" au cours "strike" de EUR 44.00, alors que le cours du marché de l'action est de EUR 45.81. Nous devons donc lui vendre ces actions au cours de EUR 44. Nous supposons que nous possédons ces 10'000 actions "Royal Dutch" à un cours comptable de EUR 42.35. Afin de garder l'exemple le plus simple possible, les divers frais de transaction sont ignorés et la comptabilité est présentée en EUR.

Vente à découvert des calls le 27.10.2004

L'imputation comptable de la transaction « VAD » est simple : le compte d'état (COST) des options est crédité de EUR 10'000 x 1.00 = 10'000 et le compte bancaire est débité du même montant.

| OPTIONS | |
|---------|--------|
| | 10'000 |

| BANQUE | |
|--------|--|
| 10'000 | |

Exercice des calls par l'acheteur le 21.03.2005

Nous comptabilisons tout d'abord la vente des actions avec la transaction « V EX » (Vente par exercice). Nous saisissons le cours de marché de EUR 45.81 et non le cours « strike » comme cours de vente. Le décompte est évidemment donné par le montant effectivement encaissé par la vente. Le compte d'état (COST) des actions est crédité de EUR 10'000 x 42.35 = 423'500, soit la valeur comptable des actions vendues. La vente des actions résulte en un gain réalisé de EUR 458'100 - 423'500 = 34'600, calculé par rapport à la **valeur du marché** des actions. Le compte bancaire est débité de EUR 10'000 x 44.00 = 440'000, soit le montant effectivement encaissé pour la vente des actions. La différence de EUR -18'100 (= 440'000 - 423'500 - 34'600) est imputée sur un compte de passage. Ce montant n'est pas directement lié à la vente des actions, mais résulte de l'exercice des calls. Il doit donc être transféré à la transaction d'exercice des calls. Le compte de passage remplit ce rôle. L'imputation comptable est la suivante :

| COST ACTIONS | |
|--------------|---------|
| | 423'500 |

| GAINS SUR ACTIONS | |
|-------------------|--------|
| | 34'600 |

| BANQUE | |
|---------|--|
| 440'000 | |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|--|
| 18'100 | |

Nous comptabilisons ensuite l'exercice des calls avec la transaction « EPN » (Exercice de position négative) avec référence à la transaction « V EX » comptabilisée précédemment. Le compte d'état (COST) des options est débité de EUR 10'000, soit la valeur comptable des calls exercés, qui de ce fait "disparaissent". Le montant imputé sur le compte de passage par la transaction « V EX » est transféré vers la transaction « EPN » en soldant ce compte, ici en créditant un montant de EUR 18'100. Ceci nous donne une perte réalisée sur les calls de EUR -8'100. Ceci nous donne l'imputation comptable suivante :

| COST OPTIONS | |
|--------------|--|
| 10'000 | |

| PERTES SUR OPTIONS | |
|--------------------|--|
| 8'100 | |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|--------|
| | 18'100 |

3. Comptabilisation de puts achetés

Après un achat de puts nous avons une position positive ou "long" de ces puts. Un tel chat est comptabilisé avec la transaction d'achat « A » normale. Le dénouement peut se faire selon les trois opérations suivantes (sans tenir compte d'achats supplémentaires ou de combinaison de ces opérations).

Vente

Les puts sont vendus, la comptabilisation s'effectue avec la transaction de vente « V » normale qui résulte en une imputation du gain ou de la perte réalisé sur les puts, clairement visible sur un compte correspondant.

Échéance sans valeur

Les puts arrivent à échéance sans valeur, le cours du marché du sous-jacent étant supérieur au cours "strike". Ce cas de figure se comptabilise avec la transaction « EHP » (Échéance position). La valeur comptable des puts est perdue, comptabilisée comme perte réalisée sur les puts.

L'échéance des options ne fait pas l'objet d'un avis par toutes les banques.

Exercice

Les puts détenus sont exercés afin de vendre des titres sous-jacents au cours "strike" du put (plus haut que le cours de marché, sinon les puts ne seraient pas exercés). Il faut donc comptabiliser la vente des sous-jacents et l'exercice, qui entraîne la "disparition" des puts. Le fait de pouvoir vendre les sous-jacents à un cours supérieur à celui du marché est dû à la possession et l'exercice des puts. La différence entre la valeur de vente "strike" et la valeur du marché de ces sous-jacents doit donc être attribuée aux puts. Le résultat net des puts (gain ou perte réalisé) est donc la différence entre cette valeur et la valeur comptable des puts.

Cette façon de comptabiliser permet d'avoir une lecture directe du gain ou de la perte sur les puts dans la comptabilité. De plus les opérations ultérieures sur le sous-jacent résulteront dans des calculs de gain ou perte réellement dû au sous-jacent, et non pas des gains ou pertes résultant de l'exercice antérieur de puts.

Le seul élément supplémentaire de cette façon de comptabiliser, par rapport à une comptabilisation simple, est la connaissance du cours du marché du sous-jacent au moment de l'exercice des puts, le cours de clôture du jour faisant parfaitement l'affaire.

Exemple

Le 11.10.2005, 3'000 options "Put General Electric 21.01.2006 USD 35" sont achetées au cours de USD 1.65. Ces puts sont exercés le 31.12.2005 afin de vendre les actions sous-jacentes "General Electric" au cours "strike" de USD 35, alors que le cours du marché de l'action est de USD 33.40. Nous devons donc lui vendre ces actions au cours de USD 35. Nous supposons que nous possédons ces 3'000 actions "General Electric" à un cours comptable de USD 34.00. Afin de garder l'exemple le plus simple possible, les divers frais de transaction sont ignorés et la comptabilité est présentée en USD.

Achat des puts le 11.10.2005

L'imputation de la transaction d'achat « A » est simple : le compte d'état (COST) des options est débité de USD 3'000 x 1.65 = 4'950 et le compte bancaire est crédité du même montant.

| OPTIONS | |
|---------|--|
| 4'950 | |

| BANQUE | |
|--------|-------|
| | 4'950 |

Exercice des puts le 31.12.2005

Nous comptabilisons tout d'abord la vente des actions avec la transaction « V EX » (Vente par exercice). Nous saisissons le cours de marché de USD 33.40 et non le cours « strike » comme cours de vente. Le décompte est évidemment donné par le montant effectivement encaissé par la vente. Le compte d'état (COST) des actions est crédité de USD 3'000 x 34 = 102'000, soit la valeur comptable des actions vendues. La vente des actions résulte en une perte réalisée de USD 100'200 - 102'000 = - 1'800, calculée par rapport à la **valeur du marché** des actions. Le compte bancaire est débité de USD 3'000 x 35.00 = 105'000, soit le montant effectivement encaissé pour la vente des actions. La différence de USD 4'800 (= 105'000 + 1'800 - 102'000) est imputée sur le compte de passage. Ce montant n'est pas directement lié à la vente des actions, mais résulte de l'exercice des puts. Il doit donc être transféré à la transaction d'exercice des puts. Le compte de passage remplit ce rôle. L'imputation comptable est la suivante :

| COST ACTIONS | |
|--------------|---------|
| | 102'000 |

| PERTES SUR ACTIONS | |
|--------------------|--|
| 1'800 | |

| BANQUE | |
|---------|--|
| 105'000 | |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|-------|
| | 4'800 |

Nous comptabilisons ensuite l'exercice des puts avec la transaction « EP » (Exercice de position) avec référence à la transaction « V EX » comptabilisée précédemment. Le compte d'état (COST) des options est crédité de USD 4'950, soit la valeur comptable des puts exercés, qui de ce fait "disparaissent". Le montant comptabilisé sur le compte de passage par la transaction « V EX » est transféré à la transaction « EP », il s'agit ici d'un montant de USD 4'800. Cela nous donne une perte réalisée sur les options de USD -150 (= 4'800 - 4'950). Ceci nous donne l'imputation comptable suivante.

| COST OPTIONS | |
|--------------|-------|
| | 4'950 |

| PERTES SUR OPTIONS | |
|--------------------|--|
| 150 | |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|--|
| 4'800 | |

Notez que malgré leur exercice, l'opération sur les puts (achat et exercice) a résulté en une perte. En effet l'exercice des puts a permis de vendre les actions "General Electric" à une valeur de USD 105'000 - 100'200 = 4'800 supérieure à celle du marché. Toutefois ces puts avaient été achetés pour un montant de USD 4'950, résultant en une perte de USD 4'800 - 4'950 = - 150.

4. Comptabilisation de puts vendus à découvert

Après une vente à découvert de puts nous avons une position négative ou "short" de ces puts. Un tel cas est comptabilisé avec la transaction « VAD » (Vente à découvert). La saisie s'effectue comme pour une vente normale. Le dénouement peut se faire selon les trois opérations suivantes (sans tenir compte de ventes à découvert supplémentaires ou de combinaison de ces opérations).

Rachat

Les puts sont rachetés, la comptabilisation s'effectue avec la transaction « RA » (Rachat). L'imputation résulte en un gain ou une perte réalisé sur les puts, clairement visible sur un compte correspondant. Notez qu'un cours de rachat plus bas que le cours de vente résulte en un gain et un cours de rachat plus haut que le cours de vente résulte en une perte, puisqu'il s'agit d'une position "short".

Échéance sans valeur

Les puts arrivent à échéance sans valeur, le cours du marché du sous-jacent étant supérieur au cours "strike". Ce cas de figure est comptabilisé avec la transaction « ECHPN » (Échéance de position négative). Le montant encaissé par la vente à découvert des puts est le résultat définitif de l'opération sur les puts, comptabilisé comme gain réalisé sur les puts.

L'échéance des options ne fait pas l'objet d'un avis par toutes les banques.

Exercice

Les puts vendus sont exercés par l'acheteur afin de vendre des titres sous-jacents au cours "strike" du put (plus haut que le cours de marché, sinon les puts ne seraient pas exercés), que nous devons donc lui acheter à ce cours. Il faut donc comptabiliser l'achat des sous-jacents et l'exercice, qui entraîne la "disparition" des puts. Le fait de devoir acheter les sous-jacents à un cours supérieur à celui du marché est dû à la vente à découvert et l'exercice des puts par l'acheteur. La différence entre la valeur de vente "strike" et la valeur du marché de ces sous-jacents doit donc être attribuée aux puts. Le résultat net des puts (gain ou perte réalisé) est donc la différence entre cette valeur et la valeur de vente des puts.

Cette façon de comptabiliser permet d'avoir une lecture directe du gain ou de la perte sur les puts dans la comptabilité. De plus les opérations ultérieures sur le sous-jacent résulteront dans des calculs de gain ou perte réellement dû au sous-jacent, et non pas des gains ou pertes résultant de l'exercice antérieur de puts.

Le seul élément supplémentaire de cette façon de comptabiliser, par rapport à une comptabilisation simple, est la connaissance du cours du marché du sous-jacent au moment de l'exercice des puts, le cours de clôture du jour faisant parfaitement l'affaire.

Exemple

Le 14.04.2005, 2'500 options "Put IBM 16.07.2005 USD 80" sont vendues à découvert au cours de USD 1.00. Ces puts sont exercés par l'acheteur le 30.06.2005 afin de vendre les actions sous-jacentes "IBM" au cours "strike" de USD 80, alors que le cours du marché de l'action est de USD 74.20. Nous devons donc lui acheter ces actions au cours de USD 80. Afin de garder l'exemple le plus simple possible, les divers frais de transaction sont ignorés et la comptabilité est présentée en USD.

Vente à découvert des puts le 14.04.2005

L'imputation comptable de la transaction « VAD » est simple : le compte d'état (COST) des options est crédité de USD 2'500 x 1.00 = 2'500 et le compte bancaire est débité du même montant.

| OPTIONS | |
|---------|-------|
| | 2'500 |

| BANQUE | |
|--------|--|
| 2'500 | |

Exercice des puts par l'acheteur le 30.06.2005

Nous comptabilisons tout d'abord l'achat des actions avec la transaction « A EX » (Achat par exercice). Nous saisissons le cours de marché de USD 74.20 et non le cours « strike » comme cours d'achat. Le décompte est évidemment donné par le montant effectivement payé pour l'achat. Le compte d'état (COST) des actions est débité de USD 2'500 x 74.20 = 185'500, soit la **valeur du marché** des actions achetées. Le compte bancaire est débité de USD 2'500 x 80 = 200'000, soit le montant effectivement payé pour l'achat des actions. La différence de USD -14'500 (= 185'500 - 200'000) est imputée sur le compte de passage. Ce montant n'est pas directement lié à l'achat des actions, mais résulte de l'exercice des puts. Il doit donc être transféré à la transaction d'exercice des puts. Le compte de passage remplit ce rôle. L'imputation comptable est la suivante :

| COST ACTIONS | |
|--------------|--|
| 185'500 | |

| BANQUE | |
|--------|---------|
| | 200'000 |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|--------|
| | 14'500 |

Nous comptabilisons ensuite l'exercice des puts avec la transaction « EPN » (Exercice de position négative) avec référence à la transaction « A EX » comptabilisée précédemment. Le compte d'état (COST) des options est débité de USD 2'500, soit la valeur comptable des puts exercés, qui de ce fait "disparaissent". Le montant imputé sur le compte de passage par la transaction « A EX » est transféré vers la transaction « EPN » en soldant ce compte, ici en créditant un montant de USD 14'500. Ceci nous donne une perte réalisée sur les puts de USD 12'000. Ceci nous donne l'imputation comptable suivante :

| COST OPTIONS | |
|--------------|--|
| 2'500 | |

| PERTES SUR OPTIONS | |
|--------------------|--|
| 12'000 | |

| COMPTE DE PASSAGE | |
|-------------------|--------|
| | 14'500 |

Erreurs à ne pas commettre

Ne pas comptabiliser les options sur le sous-jacent

Comme nous l'avons vu cette façon de comptabiliser les options résulte en une absence totale de transparence:

- Aucun inventaire des options ouvertes n'est possible.
- Le résultat des options n'est pas visible, puisqu'aucun gain ou perte réalisé sur les options n'est comptabilisé.
- Les options résultent en une distorsion des résultats du sous-jacent, puisqu'un mauvais résultat sur les options va augmenter la valeur comptable du sous-jacent et par conséquent diminuer le gain sur le sous-jacent.

Ne pas comptabiliser l'exercice des options au cours "strike"

Sinon premièrement le résultat de l'opération sur les options n'est pas comptabilisé correctement et deuxièmement l'achat ou la vente des sous-jacents n'est pas effectué au cours du marché, ce qui provoque une distorsion des opérations ultérieures sur le sous-jacent, telles que ventes ou ajustements de valeur.

Chacune des deux erreurs ci-dessus rend impossible la séparation du calcul de performance du sous-jacent et des options.

ePOCA: assistance optimale de l'utilisateur

Le logiciel de comptabilité des titres et de reporting ePOCA assiste l'utilisateur de façon optimale dans la comptabilisation des options:

- Chaque option est définie comme titre propre.
- Les achats « A » et ventes « V » d'options se comptabilisent comme les achats et ventes des titres non dérivés.
- Les ventes à découvert « VAD » et les rachats « RA » d'options sont saisis comme des ventes/achats. Le rachat comptabilise un gain réalisé si le cours de rachat est inférieur au cours comptable ou une perte réalisée si le cours de rachat est supérieur au cours comptable.
- L'échéance sans valeur d'une position positive d'options se comptabilise avec la transaction « ECHP » (Échéance de position). La saisie de la quantité suffit. ePOCA comptabilise automatiquement la valeur comptable de la position d'options comme perte réalisée.
- L'échéance sans valeur d'une position négative d'options se comptabilise avec la transaction « ECHPN » (Échéance de position négative). La saisie de la quantité suffit. ePOCA comptabilise automatiquement la valeur comptable de la position d'options comme gain réalisé.
- L'exercice d'options se comptabilise de façon simple. Tout d'abord l'achat ou la vente des sous-jacents est comptabilisé avec la transaction « A EX » ou « V EX ». Le cours saisi est le cours du marché et non pas le cours « strike ». cela signifie que le montant de l'entrée/sortie de titres et le décompte sur le compte courant ne sont pas égaux. Cette différence est comptabilisée sur un compte de passage. Un message d'avertissement : cette différence signifie qu'un contrôle strict de la saisie de la transaction n'est pas possible. La saisie doit être contrôlée avec de façon stricte.

La transaction d'exercice des options est ensuite comptabilisé comme transaction « EP » (Exercice de position) pour une position positive d'options ou « EPN » (Exercice de position négative) pour une position négative d'options. La saisie se limite à la quantité et une référence à la transaction « A EX » ou « V EX » comptabilisée précédemment. Ainsi ePOCA peut transférer le montant comptabilisé sur le compte de passage par cette transaction de référence vers la transaction sur les options. ePOCA calcule alors et comptabilise le gain/perte réalisé sur les options.

Performance

Cette façon de comptabiliser les options est la seule permettant un calcul de performance correct séparant les sous-jacents et les options. Il est ainsi possible de dériver le rapport d'investissement directement des données comptables, sans effort supplémentaire. Nous avons ainsi une parfaite adéquation entre la comptabilité des titres et le rapport d'investissement.